

Le 3 février 2020

UNE SOLUTION CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE : L'EXEMPLE DE PAIS DANS LE LOIR-ET-CHER

Face à la désertification médicale qui touche le Loir-et-Cher, le conseil départemental a initié, depuis plus de 10 ans maintenant, « la Plateforme Alternative d'Innovation en Santé », qui tente de faire reculer le phénomène. Aujourd'hui cette solution est étudiée par d'autres villes et départements.

Cette plateforme, lancée il y a plus de 10 ans, a été fortement soutenue et encouragée par le conseil départemental dans le but de palier à la désertification médicale qui touchait, et touche encore le département de Loir-et-Cher.

Présentation de PAIS

PAIS est une plateforme pour revaloriser les médecins généralistes de proximité, organiser l'offre de soins à l'échelle d'un territoire, décloisonner l'articulation entre médecine de ville et hôpital. Cette plateforme d'orientation et de régulation médico-sociale permet de libérer du temps médical aux médecins et d'améliorer l'accès aux soins en proximité par une permanence des imprévus de jour. Ainsi, cela permettra de pérenniser l'accès aux soins et de diminuer le recours aux urgences.

Les médecins qui adhèrent à PAIS assurent l'organisation de la prise en charge des soins imprévus. Ils allègent leurs rendez-vous pour se rendre disponibles aux demandes du territoire. PAIS accorde une place privilégiée à la prévention et à l'éducation thérapeutique.

Cette plateforme existe depuis 2009 ; le département de Loir-et-Cher fait office de site pilote en la matière.

Afin de permettre la libération du temps de consultation, PAIS propose le renforcement du secrétariat pour un meilleur filtrage des appels, l'organisation d'un roulement permettant la prise en charge des rendez-vous de soin imprévus et la participation à des actions de prévention. Ces mesures assurent au médecin un rythme de travail régulé.

Développement de PAIS

Initiée dans le Loir-et-Cher, PAIS a été primée par la fédération hospitalière de France (FHF) au titre des parcours et de la coordination des soins. Une évaluation externe et indépendante de PAIS, réalisée par un chercheur enseignant au CNAM, a pu démontrer qu'un euro investi dans PAIS faisait gagner au moins 5€ du fait du moindre recours aux urgences hospitalières, de la forte réduction des transports sanitaires, aux hospitalisations moindres du fait notamment de la prévention et de l'éducation, d'une activité mieux maîtrisée et d'une garde médicale adaptée.

CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – cassandra.guillot@departement41.fr – 06 07 27 04 65
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

PAIS étudié par d'autres départements

D'autres villes et départements font face au problème de la désertification médicale et recherchent des solutions adaptées. Parmi plusieurs solutions, PAIS semble être appréciée. Dernièrement, une délégation d'élus du département de Seine et Marne a été accueillie pour découvrir in situ ce dispositif en présence de Monique Gibotteau, 1^{ère} vice-présidente en charge des solidarités au conseil départemental de Loir-et-Cher, et des médecins participants à l'opération. L'idée d'une plateforme telle que PAIS est également présente dans les programmes de certains candidats aux municipales.

La visite de présentation de PAIS a eu lieu à St Georges sur Cher, commune où le dispositif a été un véritable succès avec le passage de trois à sept généralistes pour 2 600 habitants grâce à cette plateforme. L'occasion pour les médecins, exerçants dans la commune, d'exprimer aux élus de la Seine et Marne leurs ressentis sur ce projet et leur satisfaction tirée de cette nouvelle façon d'exercer une médecine de proximité.

PAIS continue de faire ses preuves, le conseil départemental tant à l'amélioration constante de cette plateforme afin de voir la désertification médicale reculer sur le territoire. En ce sens, le conseil départemental lancera dans les années à venir une extension du dispositif à l'ensemble du département.

CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – cassandra.guillot@departement41.fr – 06 07 27 04 65

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12